



# ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté  
Égalité  
Fraternité



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

réuni le lundi 16 février 2026

Heure de début de séance : 18 heures10

Heure de fin de séance :20 heures

	NOM Prénom	Qualité
Présidente de séance	Béatrice RUFFIE	PROVISEURE
Secrétaires de séance	Mme VIALANEIX Myriam Mr GASPAROTTO Benoît	Personnels enseignants

Nombre de membres présents :21(en début de séance) + 1 ( en cours de séance) Quorum : 16

Mme Ruffié, proviseure, en introduction du Conseil d'Administration, informe que suite à un arrêté du 2 Février 2026, elle est nommée proviseure en intérim.

Mme Ruffié, proviseure, indique que le compte-rendu du précédent CA du 27 Novembre 2025 était disponible sur l'ENT et elle procède au vote de ce dernier.

### Approbation du compte-rendu du CA du 27/11/2025

Pour : 21	Contre :0	Abstention :0
-----------	-----------	---------------

Mme Ruffié, proviseure, cite le code de l'éducation qui prévoit que le proviseur préside les conseils de discipline. Ainsi, elle présidera les conseils de discipline pour lesquels elle était jusqu'à présent membre de droit en tant que proviseure adjointe. Par conséquent, elle nomme Mme Maanane membre de droit au conseil de discipline en remplacement.

Chapitre	Nature des questions traitées	Nbre de pages	Observations éventuelles de l'Inspecteur d'Académie ou du Recteur
I	AFFAIRES FINANCIERES	2	
II			
III			
IV	AFFAIRES PEDAGOGIQUES	3	
V			
VI			
VII			
VIII			
IX			
X			
XI	QUESTIONS DIVERSES	1	
TOTAL			

Le16/02/2026

Signature du Président de séance Béatrice RUFFIE	Signature du Secrétaire de séance VIALANEIX Myriam



# ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté  
Égalité  
Fraternité



**LYCEE POLYVALENT JULES FIL**  
Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie  
Boulevard Joliot-Curie  
CS50076  
11890 Carcassonne Cedex

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 16 février 2026  
sous la présidence de : Madame Béatrice RUFFIE

		Présents	Absents	Excusés
<b>REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION</b>				
- Chef d'établissement : MME Béatrice RUFFIE		X		
- Adjoint : Mme MAANANE Keira		X		
- Gestionnaire : M. ARNAL Joël		X		
- Conseiller Principal d'Education : M. VOIRY Marc		X		
- D.D.F.P.T. : M. MARESCAL Laurent		X		
<b>PERSONNALITES</b>				
- de la collectivité de rattachement : M. ANDRIEU Philippe M. COSTE Alain		X		X
- de la commune siège et éventuellement groupe de communes	1 – Mme BARDOU Magali		X	
- qualifiées				
<b>REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS</b>				
- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation				
1 – M. GASPAROTTO Benoit		X		
2 – Mme VIALANEIX Myriam		X		
3 – M. TESTARD Romain		X		
4 - Mme FAUSSIE Nouria		X		
5 – M. DENJEAN David		X		
6 – M. GHAOUTI Anthony		X		
7 – M. MORAND Jean		X		
- au titre des personnels A.T.O.S.S. :				
1 – M. CROS Pierre			X	
2 – M. ROUX Samuel		X		
3 – Mme CAU-SEGALAS Magali			X	
<b>REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES</b>				
-parents	1 – Mme EWING Sarah			X
	2 – Mme GRENIER Karine	X		
	3 - Mme TANT Corine	X		
	4 – Mme SALVAT Sylvie	X		
	5 – Mme CACCOMO Céline	X		
- élèves	1 – Mlle PYNSON Fiona	X		
	2 – Mlle CRISMANOVICH Amandine	X		
	3 – Mlle BOUCHER-DURAND Lucie		X	
	4 - Mlle ALBERTINI Anaïs	X		
	5 – M. MARESCAL Tom	X		
<b>MEMBRES CONSULTANTS</b>				



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**LYCEE POLYVALENT JULES FIL**  
Lycée des métiers de la santé, du social et de  
l'industrie  
Boulevard Joliot-Curie  
CS50076  
11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE  
et  
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

---

**PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Séance du 16/02/2026  
- N° de séance : 3

---

**Chapitre :1**

**Nature : AFFAIRES FINANCIERES**

---

**I PRESENTATION DES DIFFERENTES MOBILITES PREVUES DANS LE CADRE ERASMUS**

M Arnal, Secrétaire Général de l'établissement indique que trois mobilités scolaires dans le cadre du programme Erasmus + sont présentées lors de la séance de ce soir.

**Mobilité à Hengelo (Pays-Bas) du 9 au 15 mars 2026**

Cette mobilité concerne 12 élèves de 2<sup>nd</sup>e GT et 1<sup>ère</sup> et 2 accompagnateurs, avec une participation volontaire des familles de 50€. Le reste des frais est pris en charge par la subvention Erasmus.

Le Conseil autorise l'organisation d'une mobilité scolaire dans le cadre du programme Erasmus+ (dossier 2025-1-FR01-KA121-SCH-000310149) à Hengelo (Pays-Bas) :

Vote :

Pour : 21	Contre :0	Abstention :0
-----------	-----------	---------------

Un représentant des personnels supplémentaire arrive.

**Mobilité à Rheinböllen (Allemagne) du 4 au 9 mai 2026**

Cette mobilité concerne 6 élèves de STI2D et 2 enseignants de la filière STI2D. L'échange a déjà eu lieu l'an dernier. Dans le cadre de cet échange, un travail est mené sur le tissu industriel de la région visitée en particulier avec la visite des ateliers dans l'entreprise ERO, propriétaire de l'entreprise Ferrand. D'autres visites d'entreprises et projet technique sont prévus. Les frais et dépenses sont pris en charge par la subvention Erasmus. Une participation volontaire de 50€ est demandée aux familles.

Le Conseil autorise l'organisation d'une mobilité scolaire dans le cadre du programme Erasmus+ (dossier 2025-1-FR01-KA121-SCH-000310149) à Rheinböllen (Allemagne) :

Vote :

Pour : 22	Contre :0	Abstention :0
-----------	-----------	---------------

### **Mobilité à Sofia (Bulgarie) du 16 au 23 mai 2026**

Cette mobilité concerne 8 élèves de 2<sup>nd</sup>e GT et 2 enseignants. L'échange s'inscrit dans un projet de groupe impliquant 4 établissements (un établissement italien, un établissement allemand et les deux établissements impliqués dans cet échange). Les frais et dépenses sont pris en charge par la subvention Erasmus. Une participation volontaire de 50€ est demandée aux familles.

Le Conseil autorise l'organisation d'une mobilité scolaire dans le cadre du programme Erasmus+ (dossier 2025-1-FR01-KA121-SCH-000310149) à Sofia (Bulgarie) :

Vote :

Pour : 22	Contre :0	Abstention :0
-----------	-----------	---------------

Une représentante des personnels demande comment sont choisis les professeurs participant à ces mobilités. Mme Ruffié, Proviseure, répond que c'est Mme Lecubain, référente Erasmus de l'établissement qui propose aux enseignants de s'impliquer dans certains projets.

### **II. CONVENTION DE L'HEBERGEMENT DES CADETS DE LA GENDARMERIE**

M Arnal, secrétaire général de l'établissement, présente le contexte de la convention. C'est une convention concernant l'hébergement des cadets de la gendarmerie dans le cadre d'un stage qui se déroulera du 23 au 27 février 2026, soit 4 nuitées. Cela concernera 16 jeunes et 3 encadrants qui occuperont deux dortoirs. Le tarif de la nuitée est de 10€ par personne et par nuit.

Vote :

Pour : 22	Contre :0	Abstention :0
-----------	-----------	---------------



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**LYCEE POLYVALENT JULES FIL**  
**Lycée des métiers de la santé, du social et de  
l'industrie**  
**Boulevard Joliot-Curie**  
**CS50076**  
**11890 Carcassonne Cedex**

CHAPITRE  
et  
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

---

## PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 16/02/2026  
- N° de séance : 3

---

Chapitre : IV \_\_\_\_\_ Nature : AFFAIRES PEDAGOGIQUES

---

Préparation de la rentrée 2026

### I. Dotation horaire globale (DHG) : Section d'Enseignement Professionnel

Mme Ruffié, proviseure, présente la partie de la dotation consacrée à la répartition des moyens pour la voie professionnelle. Elle explique qu'elle a pu réunir deux conseils pédagogiques avant ce Conseil d'Administration, durant lesquels des discussions ont pu permettre d'élaborer le document présenté. Elle fait un point sur les nouveautés prévues pour la rentrée 2026 :

- 1) lors du CA du 27 novembre 2025, il avait été proposé et voté une baisse des effectifs en 2<sup>nde</sup> sur la famille MNTE. (de 75 à 60 places). Cette baisse a été validée par les instances académiques.
- 2) ouverture de la classe de 1<sup>ère</sup> MP3D. Cette ouverture fait suite à la création de la filière MP3D en classe de 2<sup>nde</sup> à la rentrée 2025.

Les autres filières de la structure ne connaissent pas de modification.

Mme Ruffié, proviseure, rappelle les différentes filières du lycée professionnel : les deux classes de CAP, ainsi que les différents bacs professionnels. L'objectif est de favoriser l'accompagnement des élèves. Pour toutes les classes dont les effectifs sont de 30 élèves en 2<sup>nde</sup>, il a été décidé de dédoubler au maximum l'ensemble des enseignements généraux sur ces filières. Les enseignements professionnels sont majoritairement dédoublés.

Enfin, Mme Ruffié présente les choix qui ont été faits concernant les classes de 3<sup>ème</sup> prépa métiers. En concertation avec les équipes, il a été décidé de proposer 5h en dynamique de projets avec trois enseignants qui seront engagés pour la découverte professionnelle. La répartition, encore en construction, se fera avec un bloc horaire de 3h ou 4h pour travailler sur le projet puis 1h ou 2h sur les fondamentaux.

Mme Ruffié indique que les heures d'AP ont été ciblées sur certaines disciplines pour améliorer le suivi des élèves. Elle précise aussi qu'en fonction des classes, filières et niveaux, des heures sont dédoublées afin de permettre une meilleure préparation du suivi des élèves.

Mme Ruffié, après avoir expliqué les choix concernant la ventilation, indique que la dotation pour la rentrée 2026 est de 990 HP et de 122,5 HSA, soit un total de 1 112,5 heures.

Mme Ruffié fait la liste des différentes disciplines pour indiquer les BMP prévus à la rentrée 2026, ainsi que les créations et suppressions :

- 1 BMP de 18h est prévue en P5100, ces heures étaient actuellement assurées par un collègue de P5200 qui a fait valoir ses droits à la retraite début février 2026

- 1 suppression en P5200 suite au départ en retraite d'un collègue. Les besoins dans la discipline sont couverts par les titulaires et un BMP de 15h, actuellement occupé.
- 1 BMP de 9h en P7200
- 1 BMP de 18h en P0210
- 1 BMP de 10h en P1315, actuellement occupé par une collègue du lycée
- 1 BMP de 18h en P0222, actuellement occupé par une collègue

Mme Ruffié, Proviseure, explique que les besoins en EPS sur le lycée professionnel ne peuvent pas être couverts par les affectations sur le lycée professionnel dans cette discipline, puisque les besoins correspondent au double des services assurés par les collègues. Mais dans la discipline, sur la partie générale et technologique, les besoins sont moins importants que les affectations et la répartition de services entre collègues se fait donc sur les deux structures. Ainsi le BMP de 41,5 h correspond à 31 HP venant de la partie LGT du lycée et 10,5h en BMP.

Un représentant des personnels demande pour quelles raisons on ne demande pas la création d'un poste en P5100 à la place du BMP de 18h ?

Mme Ruffié, Proviseure, indique qu'une baisse des effectifs est prévue à partir de la rentrée 2026 et pour 3 années en raison de la baisse de capacité sur la filière MNTE et que cela entraînera une diminution des besoins dans cette discipline. Cette diminution correspond environ à 1,5 poste sur les 3 ans. De plus, elle précise que c'est une discipline où le recrutement est compliqué. Au sein de l'équipe, une majorité sont des contractuels.

Une représentante des personnels demande si en P8039 il n'y a bien qu'un enseignant pour assurer les 7,5 HSA.

Mme Ruffié, Proviseure, répond que, oui, c'est bien un seul enseignant qui assure ces heures. Cette répartition a été proposée avec son accord. Elle précise que sans son accord, elle aurait diminué le nombre de doublages dans la discipline pour diminuer les besoins car un BMP d'une trop petite quotité est rarement couvert ensuite.

Mme Ruffié soumet au vote la répartition présentée.

V

Vote :

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## **II. Dotation horaire globale (DHG) : Lycée d'Enseignement Général et Technologique**

Mme Maanane, proviseure adjointe, présente la répartition de l'enveloppe pour le LGT.

Elle commence par indiquer la structure qui a été retenue par le rectorat pour faire le calcul des heures allouées à l'établissement.

Elle indique que par rapport à la situation actuelle, il y aura une classe de 2<sup>nde</sup> GT en moins ainsi qu'une baisse de moyens pour les 1STI2D

Un représentant des personnels demande comment sont calculées les heures correspondant à 2 classes de 20 élèves en STI2D.

Mme Maanane, proviseure adjointe, indique que les heures du tronc commun sont données pour deux classes, sans doublage et que pour les heures de spécialité, il n'y a des moyens que pour doubler un groupe.

M Marescal, DDFPT, indique qu'en STI2D et en ST2S, il y a une formule de calcul utilisée pour la dotation supplémentaire, formule de proportionnalité basée sur un effectif théorique de 29 élèves. (8h pour 29 élèves)

M Marescal indique aussi que l'effectif prévu en 2<sup>ème</sup> année de BTS ELEC correspond à une dotation sans doublage mais qu'à l'heure actuelle, il y a plus d'étudiants en 1<sup>ère</sup> année et que donc les doublages, qui sont déjà prévus dans les services, seront abondés dans la dotation en juin.

Un représentant des parents demande pourquoi il est indiqué 14 étudiants en 2<sup>ème</sup> année de BTS CRSA.

M Marescal indique que les effectifs des étudiants de 2<sup>ème</sup> année correspondent ici aux étudiants de 1<sup>ère</sup> année actuellement dans la filière.

Une représentante des personnels indique qu'effectivement il y a bien 14 étudiants actuellement en 1<sup>ère</sup> année : ils étaient 15 à la rentrée mais un étudiant a rapidement démissionné.

Mme Maanane, proviseure adjointe, présente la répartition des doublages par niveaux et filières, ainsi que les moyens pour les options. Certaines options sont des options qui peuvent être suivies sur tous les niveaux, d'autres sont spécifiques à l'année de 1<sup>ère</sup> ou de Terminale.

Une représentante des personnels précise que sur la feuille « options », il y a des groupes qui correspondent à des ateliers, d'autres à des options réelles prises en compte pour le calcul de la note du bac par exemple.

Un représentant des personnels demande s'il sera possible de dédoubler le groupe d'option SI/CIT si le nombre de demandes est important et qu'on arrive à un effectif proche de 30.

Mme Maanane répond que pour l'instant ce n'est pas possible.

Une représentante des parents d'élèves s'interroge sur les affectations dans les différentes filières. Elle demande comment est pris en compte le niveau des élèves par rapport au nombre de places et aux demandes des autres élèves.

Mme Ruffié, proviseure, répond en indiquant que ce sont des chiffres de préparation de rentrée, qui s'ajustent face à la réalité des demandes en juin. Les demandes sont effectivement étudiées en conseil de classe en fonction du niveau des élèves, et donc de leur capacité à réussir dans la formation mais aussi des capacités d'accueil de chaque formation au moment des affectations.

Mme Maanane, proviseure adjointe, indique que concernant les demandes en 1<sup>ère</sup> Générale, elles dépendent d'une sectorisation sur le lycée mais que pour les filières technologiques, ST2S et STI2D, il n'y a pas de sectorisation, on peut donc demander plusieurs vœux dans différents lycées.

Un représentant des parents demande comment sont sélectionnés les élèves qui suivent l'option Sciences Po et combien il y a de places.

Mme Maanane indique que l'option Sciences Po est un atelier où les élèves préparent le concours de Sciences Po Paris, puisqu'une convention existe entre le lycée et Sciences Po Paris. Il n'y a pour l'instant pas eu besoin de faire de sélection : tous les élèves souhaitant suivre cette option ont pu la suivre. Elle précise que la limite de la multiplication des options par un élève reste la possibilité de faire un emploi du temps compatible avec tout.

Mme Ruffié, proviseure, indique qu'il faut effectivement trouver un équilibre entre les options qui rapportent des points et les ateliers qui apportent une autre ouverture culturelle sans gain direct de points.

Mme Maanane indique le nombre de groupes de spécialités en 1<sup>ère</sup> et Terminale. Ce sont des groupes théoriques faits à partir de recensement de vœux par les professeurs principaux au moment des conseils de classe du premier trimestre. Il pourra y avoir des ajustements en fin d'année, en fonction des données réelles. Elle indique que les spécialités de SVT et Physique-Chimie disposent de dédoublement en raison de la capacité des salles de TP qui ne peuvent pas accueillir plus de 18 élèves.

Une représentante des parents demande ce que sont les Sciences de l'Ingénieur.

Un représentant des personnels, enseignant en spécialité SI, précise que ce sont des sciences appliquées. On y travaille sur des modélisations d'objets ou de systèmes complexes dans un cadre industriel.

Mme Maanane, Proviseure adjointe, précise que pour les « plus anciens » des membres du CA, ce sont les anciens bacs E.

Mme Maanane, Proviseure adjointe, reprecise les choix faits sur les STI2D : pas de dédoublement en tronc commun avec deux classes à 20, et en spécialité, un groupe à effectif réduit non dédoublé et un groupe avec dédoublement.

Mme Maanane passe enfin au dernier tableau présentant le récapitulatif des heures par niveaux et disciplines. La dotation globale est de 1660 h réparties en 1487,25 HP et 172,75 HSA. Elle indique à quoi correspondent la ligne « besoins en enseignement » et la ligne « pondération ». Elle indique ensuite qu'un dispositif « Réussir en maths son cycle terminal » existe depuis cette année au lycée et sera reconduit à la rentrée prochaine. Il s'agit d'un enseignant en surnuméraire affecté sur ce projet.

Une représentante des personnels précise que sur les 18h du dispositif certaines ont été ventilées dans la répartition car par exemple, l'équipe de mathématiques a choisi de proposer à tous les élèves de 1<sup>ère</sup> du temps supplémentaire de préparation pour l'épreuve de maths de juin. Ainsi, cet enseignant est chargé de travailler la partie automatisme, ce qui permet aux autres enseignants de libérer du temps pour le reste du programme. Elle indique aussi que cette année, il y a des heures de co-enseignement en spécialités et des heures à disposition des élèves pour se faire aider par cet enseignant, gratuitement, car on sait que de nombreux élèves prennent des cours de maths payants en dehors du lycée.

Un représentant des personnels pose une question sur la suppression d'un poste en physique appliquée.

Mme Maanane, proviseure adjointe, indique que le poste est vacant actuellement, car le professeur qui l'occupait a obtenu un poste spécifique dans le lycée, mais qui est dans la discipline « Physique-Chimie ». Elle indique par contre qu'il est demandé la création d'un poste spécifique académique DNL en physique-chimie pour couvrir des besoins dans la matière. Mme Maanane détaille ensuite par discipline les BMP et leur quotité ainsi que les compléments de service reçus d'enseignants du lycée professionnel sur les BTS ou d'établissements extérieurs reconduits à la rentrée.

Avant le vote, les représentants des personnels de la liste SNES-FSU, CGT et sympathisants lisent une motion, dont le texte est en annexe, afin de donner un éclairage sur leur vote.

Vote :

Pour : 12	Contre :3	Abstention :6
-----------	-----------	---------------



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**LYCEE POLYVALENT JULES FIL**  
**Lycée des métiers de la santé, du social et de  
l'industrie**  
**Boulevard Joliot-Curie**  
**CS50076**  
**11890 Carcassonne Cedex**

CHAPITRE  
et  
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

---

**PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Séance du 16/02/2026

- N° de séance :3

---

**Chapitre :XI**

**Nature : QUESTIONS DIVERSES**

---

**Question posée par les représentants des parents : Est-il réglementaire qu'il n'y ait pas d'infirmier le soir à l'internat ?**

Mme Ruffié, proviseure, répond qu'un protocole d'urgence existe en cas d'absence de l'infirmier sur les heures d'internat. Si la situation n'est pas d'ordre vitale, une organisation différente peut être envisagée. Dans les cas d'urgence vitale, il y a un appel au 15.

Une représentante des parents indique que l'information est arrivée tard et qu'elle a mis en difficulté l'organisation d'un soin, certes non vital, mais nécessaire avec un protocole strict à suivre. Elle précise qu'elle a rencontré à trois reprises l'infirmier au moment des inscriptions et que l'absence d'infirmiers le soir n'avait pas été évoquée. Elle a été surprise d'apprendre que les infirmiers du lycée ne se remplacent pas entre eux car en dehors de l'Education Nationale, l'obligation de continuité des soins fait partie des obligations de service des soignants.

Mme Ruffié, proviseure, indique que dans cette situation il est possible d'envisager que le soin à réaliser soit effectué par un infirmier extérieur. Elle indique qu'il faut se rapprocher des CPE responsables de l'internat.

Une représentante des parents redit qu'elle ne comprend pas que l'information n'ait pas été donnée plus tôt dans la journée, ce qui aurait permis de s'organiser autrement pour assurer le soin nécessaire.

**Question posée par les représentants des personnels liste SNES-FSU, CGT, et sympathisants : Sur quel budget doit se faire l'achat de matériel pédagogique destiné à l'équipement des salles de cours ?**

Pour ce qui est des équipements en tables, chaises, ordinateurs, vidéo projecteurs et tableaux, ces achats sont pris sur le budget général et pour tous les autres équipements, du type enceintes par exemple, ce sont les crédits pédagogiques disciplinaires.

Une représentante des personnels fait remarquer qu'en dehors de quelques salles spécifiques, les salles sont partagées par différentes disciplines.

M Arnal répond qu'il est possible de partager le montant de l'achat sur plusieurs crédits pédagogiques dans ce cas.